



Département
PYRENEES ORIENTALES
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES ASPRES

République Française
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DECISIONS DU PRESIDENT

DECISION 69/19

Attribution de marché public de services par appel d'offres ouvert
Marché public d'assurances pour la Communauté de Communes des Aspres

René OLIVE, Président de la Communauté de Communes des Aspres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-10,
VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 16 Avril 2014, modifiée par délibération n° 114/2015 du 10 Décembre 2015 portant délégation d'attribution dudit Conseil Communautaire au Président de la Communauté de Communes,
VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 16 juillet 2019 approuvant le cahier des charges et autorisant le Président à lancer la procédure de consultation par appel d'offres ouvert,
VU les articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2162-5 du Code de la Commande Publique,

CONSIDERANT QU'à l'issue de la consultation par mise en ligne du DCE sur la plateforme de dématérialisation de la Communauté et par publication sur le BOAMP, le JOUE et L'Indépendant, six candidats ont proposé une offre,

CONSIDERANT QU'après analyse des propositions, la Commission d'Appel d'Offres lors de sa séance du 29 novembre 2019,

DECIDE

Article 1 : Il est conclu un marché de service pour les prestations d'assurances : voir tableau ci-dessous :

Désignation	Attributaire	Montant TTC/an	Franchises
Lot 1 : Assurance des dommages aux biens et risques annexes	SMACL Assurances	6 373,76 €	400 € par sinistre
Lot 2 : Assurance des entreprises dommages aux biens	GROUPAMA MEDITERRANEE	14 620,64 €	Selon les dispositions du contrat
Lot 3 : Assurance de la responsabilité civile, de la protection juridique et des risques annexes	SMACL Assurances	3 564,31 €	500 € par sinistre
Lot 4 : Assurance automobile, bris de machine et risques annexes	SMACL Assurances	20 482,12 €	Véhicules lourds : 600 € Véhicules légers : 300 €
Lot 5 : Assurance des risques statutaires du personnel	GRAS SAVOYE	111 217,00 €	Délai de franchise de 10 jours
Lot 6 : Assurance des cyber risques	ACL COURTAGE	2 908,42 €	Selon les dispositions du contrat

Article 2 : Cette dépense est inscrite sur le budget général de la Communauté de Communes en section de fonctionnement - article 616 chapitre 011 et article 6455 chapitre 012.

Article 3 : Monsieur René OLIVE, Président, est autorisé à signer les marchés avec les entreprises.

Article 4 : La présente décision sera inscrite sur le registre des décisions de la Communauté de Communes et rapport en sera fait au prochain Conseil Communautaire.

Fait à THUIR, le 6 décembre 2019



Le Président,

René OLIVE